



Bureau syndical du
09 septembre 2021

DELIBERATION N° 2021-09-065

Demande de subvention pour les études pré-opérationnelles pour la rupture de charge tri et compostage de Belgodère

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le trois septembre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	
<p>Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne.</p> <p>En visio-conférence MICHELETTI Vincent</p>			
<p>Absents : GUIDONI Pierre, NEGRONI Jérôme, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 10/09/2021 et de la publication de l'acte le: 10/09/2021</p> <div style="text-align: right;">   <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p> </div>			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210909-2021-09-065-DE
 Date de télétransmission : 10/09/2021
 Date de réception préfecture : 10/09/2021

Monsieur Etienne MARCHETTI, Vice-Président expose,

Le SYVADEC est propriétaire d'une parcelle cadastrée 000 B 85, lieudit Capella d'une contenance de 4 800 mètres carrés sur la commune de Belgodère.

Dans le cadre de la montée en charge des tonnages valorisables liés aux collectes, des infrastructures supplémentaires sont nécessaires pour assurer un maillage cohérent et performant. Le projet de construction d'une rupture pour les flux du tri et d'une plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets à Belgodère sur le territoire de la Communauté de Communes Ile Rousse Balagne, répond ainsi à un déficit en termes d'équipements structurant sur le territoire.

Le projet global intègre les études techniques annexes ainsi que les investigations pré-opérationnelles et les travaux de construction. Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie infrastructures en construction neuve. Les travaux de construction feront l'objet d'une demande de financement spécifique.

Le montant de la présente demande est de 60 000 € HT et concerne :

- Les études de définition géotechniques pour un montant estimatif de 15 000 € HT
- Les prestations de géomètre expert et annexes pour un montant de 25 000 € HT
- Les prestations de MOE, APS, APD pour un montant de 20 000 € HT

Ces études sont estimées à 60.000 € HT. Le co-financement envisagé est de 42.000 € soit 70 %, le solde soit 18.000 € auxquels s'ajoute la TVA étant financé sur fonds propres par le Syvadec

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant l'intérêt de disposer une rupture de charge pour ce secteur afin d'optimiser les transports

Considérant que la réalisation de ces études constitue une étape obligatoire à la réalisation de la plateforme

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement pour ces travaux accompagnant la montée en charge du tri, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Etienne MARCHETTI, Vice-Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210909-2021-09-065-DE Date de télétransmission : 10/09/2021 Date de réception préfecture : 10/09/2021
--

A l'unanimité :

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve le plan de financement pour les travaux d'aménagement d'une rupture de charge à Saint Florent
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210909-2021-09-065-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021